



**DEMANDE DE SUBVENTION  
FONDS D'INNOVATION TERRITORIALE**

Le Fonds d'Innovation Territoriale a vocation à permettre d'aboutir à un projet éligible au Fonds d'Attractivité Alsace et n'interdit pas à son bénéficiaire de présenter une demande d'aide au titre du Fonds Communal Alsacien pour un autre projet.

Nom du porteur de projet : \_\_\_\_\_

*(Commune, Groupement de collectivités, Association, autre structure...)*

Nom du (de la) Maire ou du (de la) Président(e) : \_\_\_\_\_

Adresse du porteur de projet (adresse de correspondance) : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_ Adresse mail : \_\_\_\_\_

Pour les associations et autres organismes :

- Adresse du siège (si différente de celle de l'adresse de correspondance) \_\_\_\_\_

- N° SIRET et code APE : \_\_\_\_\_

Description sommaire et lieu du projet : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nom du(des) Conseiller(s) d'Alsace associé(s) au projet : \_\_\_\_\_

Enjeu(x) du territoire dans lequel (lesquels) s'inscrit le projet : \_\_\_\_\_

Coût estimatif du projet (\*) : \_\_\_\_\_

(€ TTC pour les structures ne récupérant pas la TVA, € HT pour tous les autres porteurs de projet)

\* Il est attiré votre attention sur le fait que le montant de la subvention sera réduit au prorata du montant réel des dépenses s'il est inférieur à la dépense subventionnable. A noter également que les heures de régie et de bénévolat ne sont pas prises en compte et ne doivent pas être intégrées dans le coût estimatif du projet.

### Plan de financement prévisionnel du projet :

Co-financeurs	Montant euros
Fonds propres du porteur de projet	
Collectivité européenne d'Alsace	
Autres (préciser) :	
TOTAL (coût estimatif du projet)	

### Dossier à fournir par le demandeur :

- Copie de la délibération du porteur de projet approuvant la signature du Contrat de territoire avec la Collectivité européenne d'Alsace, pour les Communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (une seule production du document).  
Pour les dossiers soumis au vote en 2022, cette délibération sera à fournir dans les six mois à compter de l'approbation du Contrat de territoire par la Collectivité européenne d'Alsace - à défaut de production dans ce délai, la subvention qui aura été accordée sera considérée comme caduque ;
- Copie de la délibération/décision du porteur de projet approuvant le projet et autorisant le lancement de la consultation sur la base d'estimatifs détaillant le coût du projet ;
- Devis estimatif détaillé du coût du projet ;
- Plan de financement prévisionnel du projet comportant à minima deux financeurs (dont la Collectivité européenne d'Alsace) en sus du porteur du projet ;
- Remise d'indicateurs sur les éléments de décarbonation (économies d'énergie et baisse de CO2...), induits par le projet, le cas échéant ;
- Copie des statuts enregistrés au tribunal, le cas échéant<sup>1</sup> ;
- Relevé d'Identité Bancaire ;
- Tout autre document à même d'éclairer la Collectivité sur le projet.

<sup>1</sup> \*hors associations nationales avec antenne départementale (Scouts de France, Restos du Cœur, Croix rouge...).

Par ailleurs, en cas de nécessité, la Collectivité européenne d'Alsace se réserve le droit de solliciter des pièces complémentaires pour permettre une bonne instruction de votre demande (contenu, éligibilité du projet...).

J'atteste sur l'honneur :

- de l'exactitude des renseignements fournis ;
- bénéficiaire, en tant que de besoin, de l'autorisation de l'organe délibérant ou de l'organe décisionnel du porteur de projet pour mener ce dernier et déposer la présente demande de subvention ;
- que le projet concerné n'a pas encore reçu de commencement d'exécution à la date de la présente demande ;
- ne pas avoir déposé de demande de subvention au titre d'un autre dispositif de la Collectivité européenne d'Alsace pour le même projet et/ou ne pas avoir déjà obtenu une subvention au titre de ce projet.

•  
A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Le (La) Maire / Le(La) Président(e) :